

République Française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE KUTZENHAUSEN
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Séance du 3 Juillet 2024

en séance : 12

L'an deux mille vingt quatre le trois juillet à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de Kutzenhausen, régulièrement convoqué le 26 Juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

sous la présidence de M. Pierrot SITTER, Maire.

Membres présents :

Mme Fabienne WALTER

MM. Philippe MALL – Martin HEINTZ - Grégory BALL -Olivier TRAPP- Pierre KLEIN-
Serge ZEIDLER - Julien HIRLEMANN - Thierry HEIM

Membres absents excusés :

Mmes Sabrina STEINMETZ - Sabine TRAPP - Sophie LINDNER

MM. Pascal HERRMANN - Fabrice MOERCKEL

Procurations :

Pascal HERRMANN donne procuration à Pierrot SITTER.

Sophie LINDNER donne procuration à Julien HIRLEMANN

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Subventions communales
- Création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire
- Communauté de Communes du Sauer-Pechelbronn : charte d'engagements mutuels
- Salle polyvalente : rapport du SDIS et présentation de devis
- Rapports d'activité : SDEA-SMICTOM

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 15 Avril 2024, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à chacune de ses séances, doit désigner son secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Martin HEINTZ comme secrétaire de ce jour, en adjoignant comme auxiliaire Madame Valérie RINCK, adjoint administratif.

N° 2 Délibération 2024/22

Objet : Subventions communales

- Association foncière

Le conseil municipal décide l'octroi d'une subvention de **4 040 €** à l'Association Foncière de Kutzenhausen.

-Demande de sponsoring

Le maire présente une demande de sponsoring d'une jeune citoyenne de la commune, dans le cadre de sa participation au concours de meilleur apprenti de France « Fleuristerie ». Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100€ à Amandine Amière.

N° 3 Délibération 2024/23

Objet : Création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, du 5 au 23 août 2024, en qualité d'agent contractuel.

Les attributions consisteront à :

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L 332-23-2° du CGFP modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité (6 mois pendant une même période de 12 mois). Si l'agent n'est pas majeur, la fiche de poste fera l'objet d'une adaptation et une autorisation parentale sera à fournir obligatoirement.

N° 4 Délibération 2024/24

Objet : Charte d'engagements mutuels avec la Communauté de Communes du Sauer-pechelbronn

Le maire présente le projet de charte d'engagements mutuels entre la Communauté de communes du Sauer-pechelbronn et les communes membres.

Celle-ci repose sur « la définition d'un mode de relation structuré et la formalisation des engagements réciproques et respectueux ».

Après examen, le conseil municipal accepte ce projet et autorise le maire à signer la Charte.

N° 5 Délibération 2024/25

Objet : Salle polyvalente : rapport du SDIS et présentation de devis

Suite à la visite périodique réalisée le 11 mars 2024, la sous-commission départementale de la sécurité a émis en date du 9 avril 2024 un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de la salle polyvalente. La SCDS préconise notamment la mise en place d'un nombre suffisant d'issues de secours, et une mise en conformité de la puissance totale installée en cuisine.

Des mesures ad-hoc ont été prises immédiatement par la commune. Une réflexion à plus grande échelle a débutée sur les aménagements à effectuer.

Thierry HEIM présente des devis pour mettre en conformité la cuisine de la salle polyvalente (four, plaque tables) :

- Électricité CATARINO , Herrlisheim : 21 968,40 € TTC
- SCHNEIDER, Drusenheim: 13 789,20€ TTC
Le conseil municipal accepte le devis de SCHNEIDER, Drusenheim pour un montant de **13 789,20€ TTC**

La commune a également pris contact avec des architectes afin de répondre aux autres problématiques rencontrées.

N° 6 Délibération 2024/26

Objet : rapports d'activité

Le maire présente différents rapports d'activité :

- rapport d'activité 2023 du SMICTOM
- rapport d'activité 2023 EAU de la commission locale Sauer-Pechelbronn
- rapport d'activité 2023 EAU POTABLE Périmètre Kutzenhausen Merkwiller-Pechelbronn

Le conseil municipal valide ces rapports.

La question du débordement du Seltzbach lors des récentes crues a été évoquée, notamment en amont de la station d'épuration. La commune a signalé cette problématique aux services compétents (SDEA et Communauté de Communes du Sauer-Pechelbronn)

Divers :

* Philippe MALL présente l'étude énergétique de l'école maternelle d'Oberkutzenhausen réalisé avec les services de la Communauté de Communes du Sauer-Pechelbronn.

Ce rapport préconise un certain nombre de mesures comme le remplacement des fenêtres, l'isolation des combles et le renouvellement de l'isolation de l'ancien appartement à l'étage.

* Suite à la refonte du bulletin communal, le maire relaie l'appel à candidature de rédacteur volontaires pour rejoindre le comité de rédaction (Commission Gazette Municipale)

* La Commission Jumelage et Cérémonie, commission ouverte à tous, se réunira le mercredi 10 juillet avec deux points à l'ordre du jour : la traditionnelle cérémonie du 14 juillet et l'organisation de l'accueil des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Kutzenhausen en Bavière du 29 juillet au 1^{er} août 2024.

Après diverses informations communiquées par la municipalité, la séance est clôturée à 21h00

Certifié exécutoire par Pierrot SITTER, maire et Martin HEINTZ secrétaire de séance.

Compte-tenu de la transmission des délibérations en sous-Préfecture le 04/07/24 et l'affichage le 04/07/24



Pierrot SITTER
Maire



Martin HEINTZ
Secrétaire de séance

